



PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mercredi 2 août 2023, à 19 h, à l'ancien édifice municipal de Paquetville

Présents : Luc Robichaud, maire suppléant
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1 (présente virtuellement)
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

Absents : Denis Landry, maire
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire adjoint appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 00.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme que nous avons quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire adjoint fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé le conseiller Danny Comeau que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-096

- 5. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6) vi) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal;**

Page 1 sur 2

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais-Comeau et appuyé de la conseillère Suzanne Thériault que le Conseil municipal se réunisse en huis clos conformément à l'article 6) vi) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-097

La directrice générale/greffière sort de la salle à 19 h 03.
La conseillère Cathy Paulin, présente en vidéo-conférence, confirme qu'elle est seule.

Discussion à huis clos.

6. Retour en assemblée extraordinaire

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé du conseiller Étienne Cormier que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-098

La directrice générale revient dans la salle à 19 h 37.

Le sujet visé par l'avis de convocation de cette assemblée extraordinaire a été discuté et a fait l'objet d'une décision selon l'alinéa 67 (2) c) de la Loi sur la gouvernance locale par la remise de directives à l'avocat de la Municipalité.

Il est opportun maintenant de proposer l'ajournement.

7. Ajournement

Le conseiller Danny Comeau propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 38.



Luc Robichaud
Maire adjoint



Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière

